

Recommandation 3

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 3 juin 1999 et dont les noms suivent : Monique Boucher-Marchand (français), Marc-Olivier Laflamme (français), Véronique Gervais (français), Sophie Labrecque (français), Annick Trégouët (français), Langis Rouillard (chimie), France Barbeau (chimie), Richard Cardinal (techniques administratives) et Karine Bourque (anthropologie).

Proposée par Robert Claing

Appuyée par Pierre Jodoin

Adoptée à l'unanimité

5 INFORMATIONS

a) Vérification de la clientèle étudiante au 20 septembre

Annette Gélinas informe l'assemblée que, pour la seule session automne 1998, les vérificateurs contestent 900 inscriptions/cours/groupes, ce qui représente environ 15 ETC/année. Le comité technique sur la tâche cherche actuellement à localiser les étudiantes et étudiants concernés par ces contestations pour qu'ils confirment leur présence aux cours afin de limiter cette coupure; il se penchera sur le problème et tentera, pour cette année, de trouver une solution de vérification des inscriptions aux cours pour protéger davantage notre allocation par une procédure qui respecterait les nouvelles directives du MEQ à ce chapitre.

b) Regroupement cégep

Annette Gélinas informe l'assemblée que le regroupement cégep étudiera la semaine prochaine, à Québec, le plan d'action du Front commun, sur lequel l'assemblée aura sans doute à se prononcer le 30 septembre prochain.

6. NÉGOCIATION DE LA PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE

a) Informations

Annette Gélinas rappelle les grandes lignes de la situation actuelle dans la négociation de notre convention collective. Elle rappelle notamment les demandes syndicales (425 ETC pour la tâche, intégration de l'éducation aux adultes, 200 ETC pour coordination de programme avec inclusion des tâches programmes dans la convention collective, salaires, amélioration des mécanismes de sécurité d'emploi et des régimes de retraite), puis le contenu des réponses patronales qui nous sont parvenues longtemps après le dépôt des demandes syndicales. Elle trace les grandes lignes des événements de l'été, notamment le dépôt du rapport de médiation et la grève des infirmières.

Jean Trudelle présente ensuite à l'assemblée le document «Analyse stratégique: plan de négociation et plan d'action pour la FNEEQ».

b) Décisions à prendre

Annette Gélinas présente la proposition que l'exécutif soumet à l'assemblée.

Recommandation 4

Considérant le contexte économique actuel où l'État annonce un surplus budgétaire important dans les années à venir;

CONSIDÉRANT les efforts déjà consentis par les salarié-es du secteur public pour atteindre le déficit «0»

(aujourd'hui même dépassé), efforts qui se sont traduits tant dans leurs conditions de travail normatives que salariales depuis 1982;

CONSIDÉRANT que, si les surplus budgétaires de l'État ne servent pas à améliorer la situation actuellement très précaire du secteur public québécois mais sont utilisés pour réduire les impôts, il sera très difficile de revenir sur cette décision dans les années à venir pour redonner vigueur au dit secteur public et pour offrir des conditions de travail de professionnels à ceux et celles qui y oeuvrent et que les responsables ministériels semblent considérer comme «cerveaux non en fuite»;

CONSIDÉRANT que l'argumentation qui oppose réduction des impôts et réinvestissements dans le secteur public est fallacieuse, puisqu'une réduction actuelle des impôts favoriserait les mieux nantis de notre société alors que le secteur public, considéré comme richesse première du Québec par l'OCDE il y a quelques années, est de plus en plus traité comme un boulet à traîner plutôt que comme investissement ;

QUE les représentant-es du SPECA aux différentes instances de la FNEEQ, de la CSN et du Front commun défendent les grandes orientations contenues dans le document «Analyse stratégique – Plan de négociation et plan d'action pour la FNEEQ (CSN)» à savoir notamment :

- a) qu'il est essentiel de donner maintenant le coup de barre qui nous permettra d'obtenir des conventions collectives satisfaisantes aussi bien en termes normatifs que salariaux pour les employé-es du secteur public ;
- b) que cette lutte peut nécessiter des moyens de pression lourds, pouvant aller jusqu'à la grève générale – grève qui aura une véritable force face à l'État et atteindra réellement ses buts
 - dans la mesure où elle regroupera la totalité (ou la quasi-totalité) des salarié-es de l'État ;
 - dans la mesure où elle aura été précédée de négociations sectorielles et de table centrale intensives afin que les points majeurs d'accrochage soient bien cernés avant son déclenchement et que les dossiers sectoriels et de table centrale ne soient pas marchandés les uns en faveur des autres ;
 - dans la mesure où la cohésion sectorielle sera maximale (dans le cas des enseignantes et enseignants de cégep FNEEQ (CSN), FAC, FEC-CEQ) ;
- c) que les moyens de pression lourds (à répercussion monétaire) doivent être vus comme des moyens ultimes dans lesquels nous ne nous engagerons qu'avec réserve et dans la mesure où ils s'inscriront dans un plan d'action très bien articulé.

Proposée par Pierre Lavertue
Appuyée par Jean-François Dorval

L'assemblée discute de la valeur des moyens de pression mis de l'avant jusqu'ici et de ceux qu'on peut envisager; la pertinence d'une grève, la nature des enjeux, l'éthique des moyens de pression sont notamment abordés.

Le vote est demandé
Adoptée à la majorité

Recommandation 5

Que l'assemblée soit ajournée sine die.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Benoit Lussier
Adoptée à l'unanimité

Ajournement : l'assemblée est ajournée à 16 h 30

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 9 SEPTEMBRE 1999

Réunion du 7 octobre 1999
Heure 14 h 15
Lieu SALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 208 personnes ont signé la feuille des présences.

Ouverture: La réunion débute à 14 h 30.

Présidence de l'assemblée:

Jean Karam continue d'assumer la présidence de l'assemblée.

Suite de l'ordre du jour de l'assemblée syndicale convoquée le 9 septembre 1999 et ajournée sine die

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 6

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 9 septembre 1999 et dont les noms suivent : Francis Gagnon (français), Patrick Séjour (informatique), Manuel Ortchamian (infographie), Catia Corriveau-Dignard (sciences sociales), Marie-Hélène Frappier (philosophie), Hugo Roy (français), Linda Bohamed (éducation physique) et Ginette Cartier (histoire).

Proposée par Pierre Jodoin
Appuyée par Annette Gélinas
Adoptée à l'unanimité

6. NÉGOCIATION DE LA PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE (SUITE)

a) Informations

Annette Gélinas expose à l'assemblée les motifs qui amènent l'exécutif à consulter l'assemblée sur la grève du 25 octobre 1999 seulement, remettant à un ajournement ultérieur la décision concernant la grève générale illimitée.

Elle explique ensuite les raisons qui ont conduit la délégation du SPECA, lors du dernier regroupement cégep, à voter contre l'idée d'une journée de grève d'une partie du Front commun, journée constituant un coup de semonce avant une grève générale.

L'exécutif du SPECA a partagé l'analyse de sa délégation au regroupement et il lui est apparu plus opportun de donner l'heure juste sur l'opinion de l'assemblée sur cette stratégie.

b) Décisions à prendre

Recommandation 7

ATTENDU le cadre d'analyse voté en début d'assemblée (voir recommandation 4 ci-avant) concernant la stratégie de négociation;

ATTENDU qu'il apparaît peu probable que la pression créée par une journée de grève en coup de semonce, ait les effets désirés sur les tables de négociations sectorielles;

ATTENDU la nécessité de prendre dans les assemblées la mesure des visées patronales du niveau sectoriel;

ATTENDU que la journée de grève du 25 octobre 1999 est une action qui ne s'inscrirait pas, selon l'exécutif du SPECA, dans le sens d'un renforcement du Front commun compte tenu notamment de l'absence des enseignant-es de l'élémentaire et du secondaire;

Que l'assemblée syndicale du SPECA se prononce contre le moyen d'action constitué d'une journée de grève le 25 octobre 1999.

Proposée par Pierre Lavertue
Appuyée par Christian Contant

Le débat s'engage. L'assemblée évoque les paramètres qui pourraient guider la suite de l'organisation des moyens de pression.

Le vote est demandé.
Pour 198 Contre 8 Abstentions 2
Adoptée à la majorité

Recommandation 8

Que l'on explore la possibilité de s'entendre pour que toutes les enseignantes et tous les enseignants prennent des congés sans traitement afin d'augmenter notre pression sur la négociation.

Proposée par Marie-Michèle Poisson
Appuyée par Marie-Hélène Frappier
Le vote est demandé
Pour 2 Contre 206
Rejetée à la majorité

Recommandation 9

Que l'exécutif explore la possibilité d'un plan de grève rotative assortie à chaque occasion d'actions de

visibilité, dans le cadre du Front commun.

Proposée par Christian Contant
Appuyée par Robert Arpin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 10

Que l'assemblée soit ajournée sine die.

Proposée par Georges Hurtubise
Appuyée par Robert Thibault
Adoptée à l'unanimité

Ajournement : l'assemblée est ajournée à 16 h 45

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE SYNDICALE DU 9 SEPTEMBRE ET DU 7 OCTOBRE 1999

Réunion du 27 janvier 2000
Heure 14 h 15
Lieu SALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 149 personnes ont signé la feuille des présences.

Ouverture: La réunion débute à 14 h 30

Présidence de l'assemblée:
Jean Karam continue d'assumer la présidence de l'assemblée.

Suite de l'ordre du jour de l'assemblée syndicale convoquée le 9 septembre 1999 et ajournée sine die les 9 septembre 1999 et le 7 octobre 1999.

5. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 11

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte Elsa Myotte (graphisme) comme nouvelle membre du SPECA

Proposée par Robert Arpin
Appuyée par Annette Gélinas
Adoptée à l'unanimité

6. NÉGOCIATION DE LA PROCHAINE CONVENTION COLLECTIVE (SUITE)

a) Informations

Annette Gélinas fait l'historique de la négociation depuis octobre 1999 et précise que la délégation d'Ahuntsic a inscrit sa dissidence sur presque toutes les décisions majeures prises depuis ce moment parce que les

orientations retenues ne lui semblaient pas conformes aux mandats reçus initialement mais surtout parce qu'elles l'ont été en l'absence de consultation des assemblées syndicales.

Les membres ont en main le document d'analyse CSN et le document d'analyse de l'exécutif du SPECA «Tout un tour du chapeau».

Annette Gélinas donne des explications sur les dossiers de table centrale (salaires, droits parentaux, retraite), sur le retrait du 3,57% et sur les dossiers tâche et plancher d'emploi (incluant l'intégration de la dimension programmes dans celui-ci).

Jean Trudelle traite des dossiers programmes et Annette Gélinas aborde finalement les dossiers de la sécurité d'emploi, de la classification ramenée au local et de la relativité salariale.

Jean Trudelle conclut et fait la lecture des recommandations acheminées par l'exécutif.

Suit une période de questions et réponses.

b) Décisions à prendre
Recommandation 12

Que l'assemblée syndicale du SPECA rejette l'entente de principe de la table centrale CSN-CEQ-FTQ.

Proposée par Christian Contant
Appuyée par Roger Bourbonnais
Le vote est demandé
Pour 143 Contre 2 Abstentions 4
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 13

Que l'assemblée syndicale du SPECA rejette l'entente de principe de la table sectorielle FNEEQ-CSN.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Luc Cloutier
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 14

Que l'assemblée syndicale du SPECA rejette l'entente de principe sur la relativité salariale telle que présentée tant que nous n'aurons pas obtenu la classification des enseignant-es de cégeps dans le rangement 21 de la Politique de relativité salariale du Conseil du trésor et ce compte tenu notamment que cette entente n'est de toute façon pas applicable avant 2001.

Proposée par Martine Couder
Appuyée par Richard Lebel
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 15

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte l'entente CSN avec le Conseil du trésor sur le dossier de l'équité salariale.

Proposée par Robert Claing
Appuyée par Naji Jammal
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 16

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif pour signer en son nom la convention collective, notamment en ce qui concerne les dispositions de l'Annexe A de la Loi 37, si cette convention devait être acceptée par la FNEEQ selon la règle du 50% + 1 suite à l'actuelle consultation.

Proposée par Claude Lebeuf
Appuyée par Jean-Claude Martin
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 17

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif du SPECA pour :

a. renégocier les lettres d'entente locales d'application de la convention collective :

- en reconduisant, si nécessaire, l'arrangement local sur la CÉ convenu entre les parties locales en 1996 ;

- en reconduisant l'ensemble des lettres d'entente convenues entre le Collège et le SPECA en 1994 et 1996 après y avoir fait les corrections de date et les concordances qui s'imposent avec les corrections suivantes:

- modifier le contenu des dispositions relatives à la «Participation des membres enseignants aux délibérations du Conseil» pour tenir compte de l'interprétation que madame Marois a acheminé aux cégeps en 1999 relativement à l'article 12 de la Loi des Collèges ;
- introduire la reconnaissance du comité santé sécurité dans les ententes officielles Collège-SPECA conformément aux dispositions de la nouvelle convention collective ;
- ajouter une entente sur les comités de programme s'inscrivant dans la logique de la Politique de gestion des programmes et confirmant :
 - ◆ que les représentant-es des disciplines y siégeant seront désignés et mandatés par leur département ;
 - ◆ que les comités ne soient mis en place qu'au besoin, à savoir lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes selon l'échéancier retenu par la Commission des études
- obtenir que tout recours à une augmentation de la CI pour effectuer les tâches programme soit exclu;

- en augmentant la libération syndicale pour la porter à 3,5 ETC/année plutôt qu'à 3,0 ETC /année ;

b. lever immédiatement les boycotts nationaux, et maintenir l'ensemble des boycotts locaux jusqu'à ce que ces ententes soient officialisées entre les Parties ;

c. reconvoquer l'assemblée syndicale si un accord avec l'administration locale n'aurait impossible afin de décider de la stratégie à adopter alors ;

d. demander à la FNEEQ que les griefs sur la modification de la date d'abandon consécutifs dans le temps à celui que nous avons déjà gagné soient mis au rôle dans les meilleurs délais.

Proposée par Éline Pauzé
Appuyée par Marie-Claude Leclerc
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 18

Que l'assemblée syndicale du SPECA mandate l'exécutif et l'équipe des enseignant-es du C.R.T. pour finaliser, AU BESOIN, un règlement sur le dossier du sous-financement de la masse salariale 1999-2000 à partir des surplus actuels de coûts de convention.

Proposée par Luc Cloutier
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée: 16 h 30.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire